



25/00003
ARRETE N° /MINESUP/SP-CCIU DU

09 JAN 2025

portant inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'habilitation à dispenser des enseignements professionnels ou technologiques (HDPT) dans les institutions de l'Enseignement supérieur.

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2023/007 du 25 juillet 2023 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2015/434 du 02 octobre 2011 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
Vu le décret n°93/035 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités, modifié et complété par le décret n°2005/342 du 10 septembre 2005 ;
Vu le décret n°93/035 du 19 janvier 1993 portant Statut Spécial des personnels de l'Enseignement Supérieur, modifié et complété par le décret n°2000/048 du 15 mars 2000 ;
Vu l'arrêté n°253 du 31 octobre 1994 portant organisation et fonctionnement du Comité Consultatif des Institutions Universitaires ;
Vu l'arrêté n° 10/0395/MINESUP du 16 novembre 2010 fixant le cadre et l'organisation de l'Habilitation à dispenser des enseignements professionnels ou technologiques (HDPT) dans les institutions de l'Enseignement supérieur et son modificatif Subséquent ;
Vu les délibérations du Comité Consultatif des Institutions Universitaires en sa session du 17 au 20 décembre 2024,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont, pour compter du 20 décembre 2024, date arrêtée par le Comité Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU), habilités à dispenser les enseignements professionnels ou technologiques au grade de Chargé de Cours associé, par ordre alphabétique, les enseignants dont les noms suivent ;

1. KANMANGNE François Marie, Université des Montagnes
2. AGHOAGNI GOUADJIO Gilles Gaël, Université de Buéa

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
PRESIDENT DU COMITE CONSULTATIF DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES



Juques FAME NDONGO